



Service Politique de la ville

JS/KC

2026-

225

PRISE LE 20 MAI 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 27 MARS 2026

OBJET : Signature de conventions de prêt de matériel dans le cadre de la « Fête des Voisins »

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Soisy-sous-Montmorency d'apporter, chaque année, son soutien aux Soiséennes et Soiséens souhaitant organiser l'opération « la fête des voisins », créatrice de lien social et de bon voisinage, dans leur quartier,

CONSIDÉRANT que la Ville a été destinataire de **18 demandes** de prêt de matériel correspondant à la mise à disposition de **68 tables, 250 chaises et 15 barnums**, pour le vendredi 29 mai 2026,

CONSIDERANT que la Ville entend donner une suite favorable à ces demandes,

CONSIDERANT que les conditions et modalités de cette mise à disposition doivent, cependant, être définies dans une convention, conclue entre la Ville et les organisateurs/porteurs de projet,

DECIDE

Article 1 : De signer une convention de prêt de matériel avec chacun des organisateurs suivants :

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260520-PV2026DEC225-CC
Date de réception préfecture : 20/05/2026

Nom, prénom des organisateurs	Adresse postale	Matériel mis à disposition
Mme C. [REDACTED]	4 Avenue du Général de Gaulle [REDACTED]	6 tables, 35 chaises
Mme J. [REDACTED]	[REDACTED]	4 tables, 20 chaises, 1 barnum

M. [REDACTED]	[REDACTED]	6 tables, 25 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	2 tables, 15 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	8 tables, 5 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	3 tables, 10 chaises, 1 barnums
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	5 tables, 10 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	3 tables, 10 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	4 tables, 17 chaises
M. [REDACTED]	[REDACTED]	2 tables, 10 chaises, 1 barnum
M. J. [REDACTED]	[REDACTED]	3 tables, 20 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	3 tables, 10 chaises, 1 barnum
M. [REDACTED]	[REDACTED]	3 tables, 12 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	4 tables, 20 chaises, 1 barnum
M. [REDACTED]	[REDACTED]	2 tables, 15 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	3 tables, 10 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	3 tables, 6 chaises, 1 barnum
Mme [REDACTED]	[REDACTED]	4 tables

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260520-PV2026DEC225-CC
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026

Article 2 : Le prêt est consenti à titre gratuit, pour la période du mercredi 27 mai au lundi 1^{er} juin 2026,

Article 3 : L'ensemble des conditions et modalités dudit prêt sont définies dans les conventions de prêt afférentes, conclues avec chacun des organisateurs,

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 5 : La présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
- Madame la Comptable assignataire de Montmorency

Le Maire

Nicolas NAUDE

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 20 MAI 2026
Mis en ligne et/ou notifié le : 21 MAI 2026
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

21 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260520-PV2026DEC225-CC
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026